



Recouvrement des factures par LSV+

Le prélèvement automatique, c'est pratique et cela simplifie vos paiements de fin de mois.

Vous aussi, vous souhaitez que vos factures soient directement débitées de votre compte ?

VOÉ vous offre cette possibilité. Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner à votre banque.

Autorisation de débit

Avec possibilité de contestation

LSV + Ident. : VOE1W

Bénéficiaire : VOÉ commerce SA
Rue des Eterapz 26
1337 Vallorbe

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les factures émises par le bénéficiaire ci-dessus.

Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'y a pour ma banque aucune obligation de débit.

Le montant débité me sera remboursé si je renvoie l'avis de débit, signé, à ma banque dans les 30 jours.

Lieu et date

Que se passe-t-il ensuite ?

- vous recevez vos factures comme d'habitude,
- à la date d'échéance, le montant est débité de votre compte,
- vous disposez de 30 jours pour contester le montant prélevé et vous faire rembourser très facilement.

N° d'abonnement
(sur votre facture)

N° de client
(sur votre facture)

Nom

Prénom

Adresse

NPA, Localité

Compte bancaire N°

Clearing N°

IBAN

Lieu, date

Titulaire du compte

Banque

Localité

Signature

Confirmation à remplir par la banque

Clearing N°

IBAN

Date

Timbre et visa de la banque